L'honorable M. Tessier, du Comité permanent des ordres permanents, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

SÉNAT. SALLE DES COMITÉS No 262, LE JEUDI, 6 mars 1924.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 () Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement audit fapport. edit rapport est alors adopté Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Poirier, du Comité permanent du compte rendu des débats, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT. SALLE DES COMITÉS No 262, LE JEUDI, 6 mars 1924.

Le Comité permanent du compte rendu des débats a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres. Le tout respectueusement soumis.

PASCAL POIRIER,

Préside

Président.

Avec la permission du Sénat, il est Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. De Veber, du Comité permanent de la salubrité publique et de l'inspection des aliments, présente son premier rapport. Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:-SÉNAT. Salle des comités No 262. Le jeudi, 6 mars 1924.

Le Comité permanent de la salubrité publique et de l'inspection des aliments a l'honneur de présenter son premier rapport. Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

L. GEO. DE VEBER.

Président.

Avec la permission du Sénat, il est Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.